

ORGANISME NATIONAL CHARGÉ DE
L'ACTION DE L'ETAT EN MER

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS

COMITE D'AGREMENT ET DE VALIDATION



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie



AGREMENT D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE
DANS LES ESPACES MARITIMES SOUS JURIDICTION TOGOLAISE

N° AG/2017/062/ONAE/CAV

Le Ministre des Infrastructures et des Transports ;

Vu le décret N° 2014-113/PR du 30 avril 2014 relatif à l'Action de l'Etat en mer ;

Vu le décret N° 2016-063/PR du 11 mai 2016 relatif à l'agrément d'exercice d'une activité professionnelle dans les ports, les installations portuaires et les espaces maritimes sous juridiction togolaise ainsi que du permis d'exploitation des engins flottants ;

Vu la demande d'agrément d'exercice en date du 03 juillet 2017, ensemble les pièces y jointes ;

Vu la délibération du Comité d'Agrement et de Validation en date du 22 septembre 2017;

Délivre à : **LA SOCIÉTÉ GLOBAL MARINE SERVICES (GLOMARESS) SARL U**

représentée par **MONSEIGNEUR HOUNGUE KOMI**

le présent agrément valable du

27 OCT 2017

au

26 OCT 2019

pour exercer les activités ci-après :
AVITAILLEMENT DES NAVIÈRES & L'EXCEPTION DE LA COLLECTE, DU TRANSPORT ET DE LA GESTION DES DÉCHETS, DES ORDURES ET DES LUBRIFIANTS USAGÉS.



à Lomé, le 27 OCT 2017
LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

G. N. A. N. I.
Ministre des Infrastructures et des Transports
GNOFAM